



## **FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMARCHE ABMA**

Nom de l'EPENC :

Commune :

Nom du directeur d'EPENC :

Téléphone de l'établissement :

Je souhaite, avec mon équipe, intégrer le réseau des établissements promoteur de santé pour l'année .....

Nous avons pris connaissance de la charte ci-dessous et nous engageons à la respecter.

Date :

signature du directeur :

La fiche d'inscription et la charte signées, sont à renvoyer par mail à l'adresse suivante :

**Les référentes VR/DGE du projet sont :**

Madame Catherine LEHMANN : [catherine.lehmann@ac-noumea.nc](mailto:catherine.lehmann@ac-noumea.nc)

Madame Marie-Christine GARIN: [marie-christine.garin@ac-noumea.nc](mailto:marie-christine.garin@ac-noumea.nc)

*Les référentes vous contacteront dès réception de votre inscription.*



## LA CHARTE

### « EPENC PROMOTEUR DE SANTE »

La démarche **Aller Bien pour Mieux Apprendre (ABMA)** est une méthodologie innovante d'approche systémique d'un établissement reposant sur l'articulation des axes de la promotion de la santé (Charte d'Ottawa, Écoles en santé) et du climat scolaire. Elle doit promouvoir le bien-être, la santé et la citoyenneté au sein de l'établissement scolaire, en s'appuyant sur une vision durable, environnementale, sociale et économique. Elle s'inscrit dans le projet éducatif de la Nouvelle Calédonie et répond également aux objectifs des programmes de santé mentale, de prévention de la délinquance et du plan stratégique de santé « Do Kamo être épanoui »<sup>1</sup>.

Un établissement scolaire s'engage de manière volontaire et manifeste à adopter la démarche **ABMA** dont la mise en place s'organise sur 3 ans. Cet engagement l'inscrit dans le réseau « **EPENC promoteur de santé** » et implique la mobilisation de la communauté éducative dans son ensemble, plus particulièrement celle de l'équipe de direction, de l'équipe pédagogique, des personnels et des agents, des élèves et des parents.

Durant cette période de 3 ans, l'établissement scolaire dispose du soutien et de l'accompagnement méthodologique du médecin et de l'infirmière conseillers techniques du VR/DGE<sup>2</sup>, pilotes du projet « **EPENC promoteur de santé** ». Cet accompagnement s'appuie sur la situation réelle observée dans l'établissement scolaire à partir des diagnostics, des potentialités et ressources

---

<sup>1</sup> Le gouvernement a arrêté, mardi 4 septembre [2018], un projet de délibération du Congrès qui dresse le programme d'actions du plan Do Kamo relatif au modèle de santé : 86 actions vont permettre de réformer en profondeur le modèle économique et la gouvernance du système de protection sociale et de santé calédonien, pour les dix prochaines années. (<https://gouv.nc/actualites/05-09-2018/le-plan-do-kamo-en-86-actions>).

<sup>2</sup> Vice rectorat/Direction générale des enseignements.

de la communauté (santé, développement durable, climat scolaire, 3E<sup>3</sup>). Afin de construire de manière partagée, cette méthodologie suit les étapes et principes fondateurs du cahier des charges joint.

L'appartenance de l'établissement au réseau **des EPENC promoteurs de santé** implique une dynamique d'échanges entre les établissements. Le VR /DGE organise la communication autour de ces établissements scolaires en valorisant les actions et les productions vers les autorités, la communauté scientifique et le grand public.

A l'issue des 3 ans de mise en œuvre, l'établissement peut demander son inscription au processus de labellisation. Le label lui sera décerné en fonction de son avancée dans la démarche et de la qualité des actions entreprises. L'EPENC labellisé pourra utiliser le label et son logo dans toutes ses actions de communication, quelles qu'elles soient, y compris les courriers administratifs.

### **Cahier des charges : Les étapes**

**1** – Constituer une équipe projet formée de représentants de la communauté éducative : direction, équipe éducative, personnels administratifs, agents techniques, élèves, parents d'élèves..... Si un tel groupe existe déjà (par exemple le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), il peut recevoir dans ses missions celle de la coordination de la mise en place de la démarche **ABMA**.

**2** – Le chef d'établissement doit nommer expressément deux personnes référentes qui seront plus particulièrement en charge du projet, en lien étroit avec les pilotes - VR/DGE.

**3** – Les établissements scolaires recevront l'accompagnement méthodologique nécessaire par le médecin et l'infirmière conseillers techniques-VR/DGE, pilotes **du projet « EPENC promoteur de santé »** pour aider l'équipe projet dans sa mission. Elle aura à sa disposition une documentation spécialisée.

---

<sup>3</sup> Ecole, Education, Egalité

**4** – L'équipe projet, accompagnée par les pilotes-VR/DGE, sera chargée de la conduite générale de la démarche et devra respecter les étapes suivantes :

- mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative
- réalisation des diagnostics préalables en fonction des spécificités de terrain (santé, climat scolaire...)
- définition des priorités, des objectifs , du plan d'action et des indicateurs d'évaluation
- inscription du plan d'action dans le projet d'établissement.
- mise en place des actions au sein de l'EPENC
- évaluation afin d'ajuster et de pérenniser la démarche.

**Les principes fondateurs d'un EPENC promoteur de santé:**

**Son fonctionnement s'appuie sur une approche positive, participative, répondant aux besoins des élèves et des adultes pour construire des individus en bonne santé dans un environnement favorable et un accès équitable à la réussite.**

Chaque jeune de Nouvelle Calédonie a le droit et doit avoir la possibilité de faire des études dans un EPENC promoteur de santé, c'est-à-dire où sont pris en compte :

- **la qualité des espaces,**
- **une meilleure gestion du temps,**
- **le développement des compétences psycho sociales des enfants,**
- **le développement des partenariats,**
- **l'amélioration de la communication**
- **les relations interpersonnelles** dont les relations avec les parents

